

Les ateliers du Plan Local d'Urbanisme

Culture
Patrimoine
et Vie Associative

Vendredi 21 octobre 2011



PATRIMOINE





L'eau : le canal

1686 : L'idée est reconnue

1867 : premières terres arrosées

1933 : le monument de Gustave VIOLLET

Longueur : 26 km. REYNES, CERET, MAUREILLAS, SAINT JEAN.

Débit accordé : 708L/s

FONCTIONNEMENT :

ASA

Canal principal :

2 gardes vannes

Canaux secondaires :

Propriétaires du sol

Jardins
Terres agricoles
Vignes
Voirie



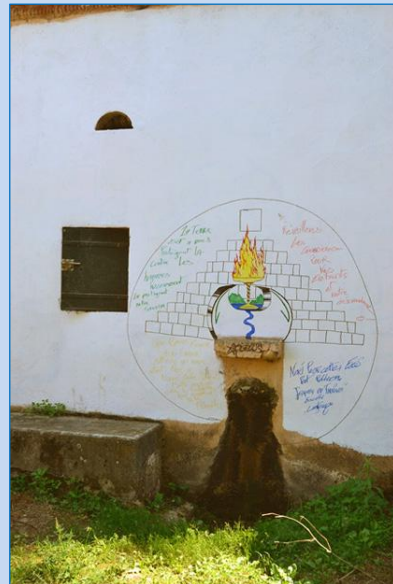
FORMIDABLE ATOUT POUR UN EVENTUEL RENOUVEAU AGRICOLE

L'eau

Les Fontaines

- ~ d'Amour
- ~ de la Costete
- ~ Fils
- ~ Passe-Temps
- ~ Dauder

La Municipalité devrait projeter de les remettre en état



Valoriser le Patrimoine



LES PROPOSITIONS :

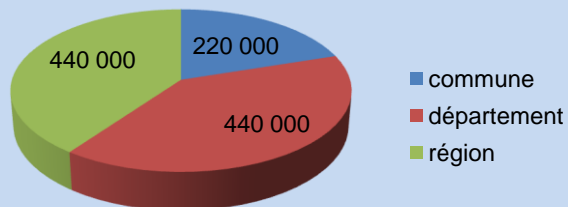
- * Nouveaux circuits de découverte
- * Chantiers d'insertion
- * Communication
- * Usage du droit de préemption

LE MUSEE D'ART MODERNE

1950 : création par Franck HAVILAND et Pierre BRUNE

1993 : installation dans le bâtiment actuel (2 250 m²)

2005 : Etablissement Public de Coopération Culturelle



Budget total 2010 : 1 100 000 €

Salariés : 28

ANIMATIONS : 4 conférences de présentation de l'expo d'été
2 après-midi de formation des enseignants

SERVICE EDUCATIF : réservé aux scolaires

LE MUSEE D'ART MODERNE

**PROPOSITIONS : RENFORCER LE LIEN ENTRE LES CERETANS
ET LEUR (?) MUSEE**

Utiliser l'Auditorium

Stages artistiques
pendant les congés
scolaires



Ouvrir la
bibliothèque au
grand public

Artistes en
résidence

DEVELOPPER UNE TRES LARGE COMMUNICATION

LA MEDIATHEQUE



20 000 livres
adultes

9 000 livres
jeunesse



SUPERFICIE : 1075 m²



SALARIES : 6



2 400 vidéos

5 000 CD



LA MEDIATHEQUE

Exercice 2010

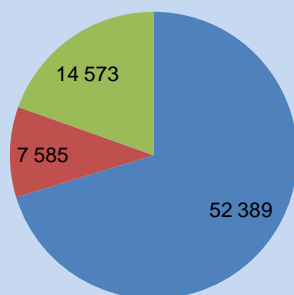
57 638 visiteurs, soit 232 / jour en moyenne

5 580 inscrits, dont 1 910 extérieurs à Céret (plus d'un tiers)

LECTURES

EXPOS

CONFERENCES



Près de 75 000 documents prêtés

■ livres
■ cd
■ vidéos

BUDGET :
28 000€

PROPOSITIONS :

- * Une plage d'ouverture plus large
- * Privilégier l'animation livres
- * Améliorer la communication avec les usagers

SPECTACLE VIVANT

LA SALLE DE L'UNION

Seul équipement ayant vocation
à recevoir des spectacles

Veillissante, mal insonorisée,
inadaptée



Reflet de l'absence de politique culturelle en matière de spectacle vivant

SPECTACLE VIVANT

Le projet de la municipalité : enfin un peu d'ambition?

Nos attentes :
Une salle modulable
d'au moins 500 places
Un vrai plateau technique

THEATRE

MUSIQUE

DANSE



EQUIPEMENT ET PROJET CULTUREL INTERCOMMUNAL

SPECTACLE VIVANT

Une salle de spectacle vivant, pour quoi faire?

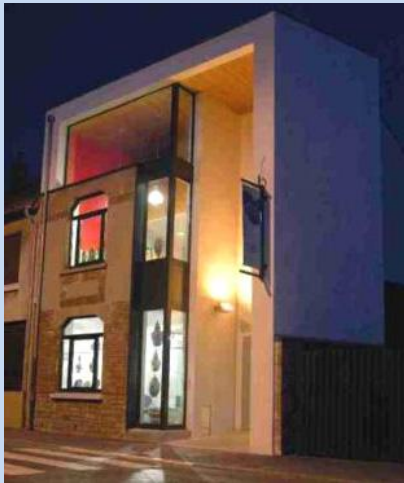


• Programmation annuelle : une quinzaine de dates

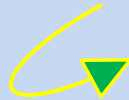
Moyens : un régisseur + budget autour de 30 000€

SPECTACLE VIVANT

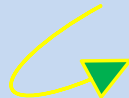
ACTIONS COMPLEMENTAIRES



Théâtre de Verdure : utilisation régulière



CONCERTS



THEATRE

Petits formats
professionnels et amateurs

Résidences d'artistes

La Loi de 1901

S'associer : réunir des idées, des moyens

Un peu d'Histoire

- ❖ Décret pris par WALDECK ROUSSEAU le 16 août 1901

Auparavant

- ❖ Autorisation Royale
- ❖ Constitution de 1848
- ❖ 1875 : associations en vue de l'Enseignement Supérieur
- ❖ 1898 : associations de Secours Mutuel

La Loi de 1901



Un autre but que le partage des bénéfices

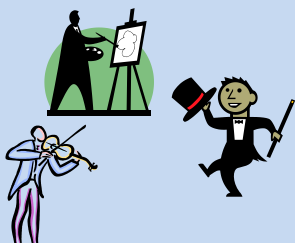
- ☺ Associations d'intérêt général
- ☺ Associations reconnues d'intérêt public
(actuellement : environ 2 000, et 55 fondations)
- ☺ Associations sportives affiliées à des fédérations
- ☺ Associations de défense de l'environnement
- ☺ Associations de consommateurs

REGIME FISCAL : Exonération TVA et impôt sur les Sociétés

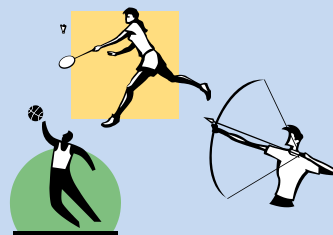
En 2006 : plus d'un million d'associations en France,
1,6 millions de salariés
Près de 16 millions de membres en 2008

La Vie Associative

A CERET : environ 150 associations, soit 1 pour 50 habitants.

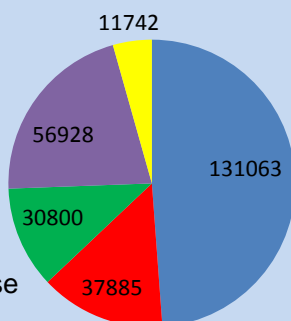


SPORT : 47
CULTURE : 84



SUBVENTIONS
MUNICIPALES :

TOTAL = 268 418€
(0,26% du budget dépense
de la commune)



- sport
- culture
- animations
- enfance
- divers

La Vie Associative

Des dizaines d'associations pour animer et organiser des spectacles

LEUR ROLE EST-IL SUFFISAMMENT RECONNU?

LEURS BESOINS VRAIMENT PRIS EN COMPTE?



**UNE MAISON
DES
ASSOCIATIONS**